

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

NOTE D'INFORMATION

MERCREDIS 2017 - 2018

► ACCUEIL DE LOISIRS: du mercredi 6 septembre 2017 au mercredi 4 juillet 2018

L'Accueil de Loisirs Intercommunal Le Jardin des Elfes est habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir. Il fonctionnera du mercredi 6 septembre 2017 au mercredi 4 juillet 2018. La capacité d'accueil sur le temps périscolaire (mercredi 11h45-18h30) est de 62 enfants (20 de moins de 6 ans et 42 de plus de 6 ans). L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans. La CAF et la MSA participent au financement de la structure.

► JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

- mercredi de 11h45 à 18h30

Début des activités à 11h45. Départ possible des enfants à partir de 17h. Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs, à savoir 18h30.

► FREQUENTATION

Inscription par jour daté, à la journée (de 11h45 à 18h30) ou à la demi-journée (de 13h30 à 18h30). Une fiche d'inscription annuelle avec les jours retenus (journée ou demi-journée) est à renseigner.

► TRANSPORT YEVRES/BROU/ACCUEIL DE LOISIRS :

La Communauté de Communes du Grand Châteaudun met en place, à la rentrée 2017-2018, un transport gratuit le mercredi midi desservant l'école primaire d'Yèvres, l'école maternelle Le Chat Perché de Brou, l'école élémentaire Jules Verne de Brou, l'école Privé Saint-Paul de Brou, l'école primaire d'Unverre jusqu'à l'Accueil de Loisirs.

- Inscription par jour daté. Une fiche d'inscription avec les jours et arrêts retenus est à renseigner.
- Circuit et horaires :
 - ✓ Ecole primaire d'Yèvres : 11h30
 - ✓ Ecole Privé Saint-Paul de Brou/Ecole élémentaire Jules Verne de Brou : 11h40
 - ✓ Ecole maternelle Le Chat Perché de Brou : 11h45
 - ✓ Accueil de Loisirs : 12h00
 - ✓ Ecole primaire d'Unverre : 12h20
 - ✓ Accueil de Loisirs : 12h30

► INSCRIPTION

- Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers.
- Dossier d'inscription disponible à l'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes, à l'Annexe Administrative du Perche-Gouet à Unverre et téléchargeable sur le site www.perchegouet.com.
- Réception des dossiers :
 - Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes aux horaires habituels d'ouverture.
 - Annexe administrative du Perche-Gouet, 3 rue du professeur Félix Lejars, 28160 Unverre : du lundi au vendredi, de 9h à 11h et de 14h à 16h.
- Renseignements complémentaires auprès de la référente de l'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes (02 37 66 29 93 - 06 24 02 30 62) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (02 37 97 50 91 - 06 11 88 13 28)
- L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Périscolaire, les Accueils de Loisirs et Ecoles de Musique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

ENCADREMENT

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés.

DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR L'INSCRIPTION

- **Carnet de santé de l'enfant** (photocopie pages vaccinations)
- Photocopie de l'**avis d'imposition 2017** (sur les revenus 2016)
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** «individuelle» ou «extra-scolaire» (durée de validité 1 an)
- **Fiche sanitaire** de liaison
- **Certificat médical** d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)

En cas de réinscription sur une autre période aux Accueils de Loisirs/Accueils périscolaires/Ateliers périscolaires de la CDC du Grand Châteaudun, les documents justificatifs ci-dessus ne seront pas redemandés dans la limite de leurs durées de validité, sauf en cas d'éventuels changements (nouveaux vaccins...). Merci de nous en tenir informé.

CE QUE VOUS DEVEZ PREVOIR POUR LES ACTIVITES

- Pour tous les jours : un vêtement imperméable, un change complet pour les petits, un chapeau, une casquette selon la saison.
- Pour les grandes sorties : des chaussures de marche, un sac à dos, un vêtement imperméable et une bouteille d'eau.
- Pour la piscine : un maillot de bain et une serviette.

Dans tous les cas, les vêtements de l'enfant devront être marqués à son nom.

TARIFS :

- Le Transport Yèvres/Brou/Unverre/Accueil de Loisirs est gratuit.
- **Le prix de la journée à l'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes** comprend le repas, le goûter et les diverses activités de 11h45 à 18h30.
- **Le prix de la ½ journée à l'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes** comprend le goûter et les diverses activités de 13h30 à 18h30.

Revenus nets mensuels du foyer	TARIFS de la journée (de 11h45 à 18h30)		TARIFS de la ½ journée (de 13h30 à 18h30)	
	Famille de la C.D.C.	Famille hors C.D.C.	Famille de la C.D.C.	Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	3,29 €	5,88 €	2,75 €	4,91 €
• de 751 € à 1 100 €	4,07 €	6,82 €	3,40 €	5,73 €
• de 1 101 € à 1 400 €	4,74 €	7,49 €	3,97 €	6,26 €
• de 1 401 € à 1 700 €	5,35 €	8,22 €	4,48 €	6,87 €
• de 1 701 € à 2 000 €	6,12 €	8,85 €	5,12 €	7,44 €
• de 2 001 € à 2 300 €	6,75 €	9,57 €	5,67 €	8,01 €
• plus de 2 300 €	7,41 €	10,29 €	6,20 €	8,53 €

- ✓ Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus 2016.
- ✓ En cas d'inscription à la demi-journée, le tarif à la demi-journée est appliqué.
- ✓ Dégressivité de 10% sur la journée ou demi-journée pour le second enfant, et de 20% à partir du troisième enfant fréquentant également l'Accueil de Loisirs.
- ✓ Le règlement sera à effectuer à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun.
- ✓ Possibilité de paiement par chèque ANCV et/ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU).
- ✓ En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation), et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence (journée ou demi-journée) ne seront pas facturés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

Extrait du règlement intérieur

Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h. L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail....) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).

En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et/ou de la présence de l'enfant aux APC le soir, il est demandé de prévenir le responsable de l'Accueil de Loisirs.

Dues aux accidents de la vie (décès, **perte d'emploi...**), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, **15 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

► MODALITES DE PAIEMENT

- Paiement en espèces, en Carte Bancaire : à la Trésorerie de Châteaudun.
Pour des raisons de proximité, il est possible de payer en espèces (jusqu'à 300 €) et par Carte Bancaire à la Trésorerie de Brou.
- Paiement par chèque (envoi postal) : à la Trésorerie de Châteaudun
- Paiement par virement (compte Banque de France ci-dessous) : à la Trésorerie de Châteaudun

028015 - 0 TRESORERIE DE CHATEAUDUN									
Coordonnées									
Adresse	14 RUE DE LA MADELEINE 28205 CHATEAUDUN CEDEX								
Adresse postale	BP 60115 28205 CHATEAUDUN CEDEX								
Téléphone	02 37 45 22 62								
Télécopie	02 37 45 94 73								
Mél	028015@dgfip.finances.gouv.fr								
Siret	13001016800255								
Coordonnées bancaires									
RIB									
Code flux	Auto / Classique	Code banque			Code guichet		N° compte		
053	Automatisé	30001			00284		D2800000000 - 18		
IBAN									
Code flux	Auto / Classique	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
053	Automatisé	FR70	3000	1002	8402	8000	0000	018	BDFEFRPPCCT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

Date et heure de réception
du dossier d'inscription :

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

FICHE D'INSCRIPTION

MERCREDIS 2017-2018

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

PERSONNE RESPONSABLE : PERE MERE TUTEUR

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ N° téléphone maison : ▶ N° téléphone travail : ▶ N° portable(s) :

▶ N° fax : ▶ E-mail (s) :

PERSONNE CONJOINT(E) : PERE MERE Autres (à préciser) :

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ N° téléphone maison : ▶ N° téléphone travail : ▶ N° portable(s) :

▶ N° fax : ▶ E-mail (s) :

SITUATION FAMILIALE :

Nombre total d'enfants :

Nombre d'enfants à charge :

Marié (e) Célibataire Divorcé (é) Pacsé (e) Séparé (e) Union maritale Veuf (ve)

REGIME :

AGRICOLE (MSA) SNCF/RATP REGIME GENERAL ET FONCTIONNAIRE

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES :

▶ Allocataire : OUI NON CAF MSA RSI Autres (à préciser) :

▶ Si oui, nom et prénom de l'allocataire :

▶ Numéro de l'allocataire (fournir un justificatif) :

PROFESSION :

▶ Madame : ▶ Lieu de travail :

▶ Monsieur : ▶ Lieu de travail :

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS DE SANTE (remboursement maladie) :

CPAM MSA RSI Autres (à préciser) :

▶ Nom et prénom de l'assuré :

▶ Numéro de sécurité sociale (fournir un justificatif) :

PARTICIPATION ENTREPRISE :

OUI NON

▶ Si oui, libellé et coordonnées de l'entreprise :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Code de l'Action Sociale et des Familles

FICHE SANITAIRE DE LIAISON. Enfant : Nom : Prénom: Date de naissance : Garçon : Fille : Adresse :

Accueil de Loisirs «Le Jardin des Elfes» - dates du séjour :

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé et sera rendue au terme de l'accueil.

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Table with columns: Vaccins obligatoires, Dates des derniers rappels, Vaccins recommandés, Dates. Rows include Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite, B.C.G., Hépatite B, Rubéole, Coqueluche.

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication - Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

II – Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Table with columns: Rubéole, Varicelle, Angine, Scarlatine, Coqueluche, Otite, Rougeole, Oreillons, Rhumatisme articulaire aigu. Includes 'oui' and 'non' checkboxes.

Allergies : Médicamenteuses : Asthme : Alimentaires :

Autres :

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre

III - Recommandations utiles des parents :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : Travail : Portable :

Nom et tél. du médecin traitant (facultatif) :

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

AUTORISATION DES PARENTS

Valable sur les périodes du périscolaire matin/soir, du mercredi après-midi, des vacances

M E R C R E D I S 2 0 1 7 - 2 0 1 8

► **Je soussigné (e) :**

► **Responsable de l'enfant :**

► **Autorise** mon enfant à participer à toutes les activités de l'Accueil de Loisirs, y compris :

- aux grandes sorties : OUI NON
- à la piscine : OUI NON
- aux activités physiques et sportives : OUI NON
- aux mini camps : OUI NON

► **Autorise** l'équipe d'animation à le photographier ou le filmer dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs :
 OUI NON

► **Autorise** la Communauté de Communes du Perche-Gouet à utiliser les photos et les films de mon enfant dans le cadre de la communication Intercommunale (site internet, bulletin intercommunal....) : OUI NON

► **Autorise** le Directeur de l'Accueil de Loisirs ou/et un animateur à transporter mon (mes) enfant(s) dans leur véhicule, si nécessaire : OUI NON

► **Autorise** mon enfant à quitter l'Accueil de Loisirs sans accompagnement : OUI NON

Noms et adresses des personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

①

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

②

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

Noms et adresses des personnes à prévenir en cas d'urgence :

①

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

②

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

► Nom du médecin traitant : ► N° téléphone :

► En cas d'absence de celui-ci, nom et n° de téléphone d'un autre médecin à contacter :
.....

► **Le :** ► **Signature du représentant légal :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

Pièces manquantes :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

Cadre réservé à l'Accueil de Loisirs

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

► Nom : Prénom :

► Date de naissance : Age : Garçon Fille

► Fréquentation à l'Accueil de Loisirs (cocher les jours retenus) :

► Pointure des pieds (roller) :

DATES	JOURNEE 11h45/18h30	½ JOURNEE 13h30/18h30
Mercredi 6 septembre 2017		
Mercredi 13 septembre 2017		
Mercredi 20 septembre 2017		
Mercredi 27 septembre 2017		
Mercredi 4 octobre 2017		
Mercredi 11 octobre 2017		
Mercredi 18 octobre 2017		
Mercredi 8 novembre 2017		
Mercredi 15 novembre 2017		
Mercredi 22 novembre 2017		
Mercredi 29 novembre 2017		
Mercredi 6 décembre 2017		
Mercredi 13 décembre 2017		
Mercredi 20 décembre 2017		
Mercredi 10 janvier 2018		
Mercredi 17 janvier 2018		
Mercredi 24 janvier 2018		
Mercredi 31 janvier 2018		
Mercredi 7 février 2018		
Mercredi 14 février 2018		
Mercredi 21 février 2018		
Mercredi 14 mars 2018		
Mercredi 21 mars 2018		
Mercredi 28 mars 2018		
Mercredi 4 avril 2018		
Mercredi 11 avril 2018		
Mercredi 18 avril 2018		

DATES	JOURNEE 11h45/18h30	½ JOURNEE 13h30/18h30
Mercredi 9 mai 2018		
Mercredi 16 mai 2018		
Mercredi 23 mai 2018		
Mercredi 30 mai 2018		
Mercredi 6 juin 2018		
Mercredi 13 juin 2018		
Mercredi 20 juin 2018		
Mercredi 27 juin 2018		
Mercredi 4 juillet 2018		

► Je m'engage à ce que mon enfant : fréquente l'Accueil de Loisirs les jours cochés ci-dessus.

► Le :

► Signature du représentant légal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

► Fréquentation au transport Yèvre/Brou/UN verre/Accueil de Loisirs (cocher les jours retenus avec les différents arrêts) :

DATES	ARRET Ecole d'Yèvres	ARRET Ecole Jules Verne	ARRET Ecole Saint-Paul	ARRET Ecole Chat Perché	ARRET Ecole Unverre
Mercredi 6 septembre 2017					
Mercredi 13 septembre 2017					
Mercredi 20 septembre 2017					
Mercredi 27 septembre 2017					
Mercredi 4 octobre 2017					
Mercredi 11 octobre 2017					
Mercredi 18 octobre 2017					
Mercredi 8 novembre 2017					
Mercredi 15 novembre 2017					
Mercredi 22 novembre 2017					
Mercredi 29 novembre 2017					
Mercredi 6 décembre 2017					
Mercredi 13 décembre 2017					
Mercredi 20 décembre 2017					
Mercredi 10 janvier 2018					
Mercredi 17 janvier 2018					
Mercredi 24 janvier 2018					
Mercredi 31 janvier 2018					
Mercredi 7 février 2018					
Mercredi 14 février 2018					
Mercredi 21 février 2018					
Mercredi 14 mars 2018					
Mercredi 21 mars 2018					
Mercredi 28 mars 2018					
Mercredi 4 avril 2018					
Mercredi 11 avril 2018					
Mercredi 18 avril 2018					
Mercredi 9 mai 2018					
Mercredi 16 mai 2018					
Mercredi 23 mai 2018					
Mercredi 30 mai 2018					
Mercredi 6 juin 2018					
Mercredi 13 juin 2018					
Mercredi 20 juin 2018					
Mercredi 27 juin 2018					
Mercredi 4 juillet 2018					

► Je m'engage à ce que mon enfant :le transport de l'Accueil de Loisirs les jours cochés ci-dessus.

► Le :

► Signature du représentant légal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR

MERCREDIS 2017 - 2018

Généralités

Les Accueils de Loisirs sont des entités éducatives habilitées pour accueillir des mineurs à l'occasion des loisirs en excluant les cours et apprentissages particuliers. Ce ne sont pas des « garderies », mais des structures qui prennent en compte des exigences pédagogiques spécifiques inscrites dans un projet.

L'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, agréé la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir accueille **sur le temps périscolaire (mercredi) les enfants de 3 ans à 11 ans. La capacité d'accueil sur le temps périscolaire (mercredi) est de 62 enfants (20 de moins de 6 ans et 42 de plus de 6 ans). La priorité est donnée aux enfants domiciliés dans la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.** Les enfants domiciliés hors Communauté de Communes seront inscrits selon les places disponibles. La CAF et la MSA participent au financement de la structure.

Ouverture : du mercredi 6 septembre 2017 au mercredi 4 juillet 2018 inclus

Horaires d'ouverture de 11h45 à 18h30. Début des activités à 11h45. Départ possible des enfants à partir de 17h. **Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs, à savoir 18h30. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, 15 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

Transport Yèvres/Brou/Unverre/Accueil de Loisirs :

La Communauté de Communes du Perche- Gouet met en place, à la rentrée 2017-2018, **un transport gratuit le mercredi midi** desservant l'école primaire d'Yèvres, l'école maternelle Le Chat Perché de Brou, l'école élémentaire Jules Verne de Brou, l'école Privé Saint-Paul de Brou, l'école primaire d'Unverre jusqu'à l'Accueil de Loisirs.

- Inscription par jour daté. Une fiche d'inscription avec les jours et arrêts retenus est à renseigner.
- Circuit et horaires : Ecole primaire d'Yèvres : 11h30 - Ecole Privé Saint-Paul de Brou/Ecole élémentaire Jules Verne de Brou : 11h40 - Ecole maternelle Le Chat Perché de Brou : 11h45 - Accueil de Loisirs : 12h00 - Ecole primaire d'Unverre : 12h20 - Accueil de Loisirs : 12h30.

Inscription

- **Inscription par jour daté, à la journée ou à la demi-journée :**
Possibilité à la journée de **11h45 à 18h30** ou à la demi-journée de **13h30 à 18h30**. Une fiche d'inscription avec les jours retenus (journée ou demi-journée) est à renseigner.
- **Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers**
- **Dossier d'inscription** disponible à l'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes, à l'Annexe Administrative du Perche-Gouet à Unverre, à la CDC du Grand Châteaudun et téléchargeable sur le site www.perchegouet.com.
- **Réception des dossiers :**
Annexe administrative du Perche-Gouet, 3 rue du Prof. Félix Lejars, 28160 Unverre : du lundi au vendredi, de 9h à 11h et de 14h à 16h.
Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes aux horaires habituels d'ouverture.
- **Renseignements complémentaires** auprès de la référente de l'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes (02 37 66 29 93 - 06 24 02 30 62) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (06 11 88 13 28).
- **L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Périscolaire, les Accueils de Loisirs et Ecoles de Musique.**
- **Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h.** L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail...) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).
- **En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et/ou de la présence de l'enfant aux APC le soir, il est demandé de prévenir responsable de l'Accueil de Loisirs.**

Joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

Attestation d'assurance responsabilité civile ou d'assurance extra scolaire ; photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition; Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations) ; Certificat médical d'aptitude au sport ; Fiche sanitaire de liaison.

Encadrement

Dans le respect de la réglementation, et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnel qualifié renforcées éventuellement par des intervenants diplômés pour la pratique des activités dites à risques, ou nécessitant une spécificité (activités nautiques, escalade...).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS LE JARDIN DES ELFES

Route des Moulins – 28160 Brou - Tél. : 02 37 66 29 93 - Portable : 06 24 02 30 62

e-mail : al.lejardindeselfes@orange.fr

Accueil

Le(s) parent(s), ou autre(s) personne(s) accompagnant l'(les) enfant (s) devront élarger une feuille de présence, le matin, le midi et le soir. **Les parents devront signer une décharge, si leur (s) enfant (s) est/sont confié(s) à une tierce personne à la sortie de l'Accueil de Loisirs.**

Activités

Afin de profiter des différentes sorties et activités particulières, il est impératif d'inscrire votre enfant, à l'avance, à l'Accueil de Loisirs même, le nombre de places étant limité dans le bus et sur le lieu de l'animation.

Pour éviter de pénaliser les groupes d'enfants, il est demandé aux parents :

- d'être ponctuels (veiller aux horaires de départ du bus) ;
- d'avertir le responsable de l'Accueil de Loisirs en cas de désistement (avant 9 heures) ;
- de respecter les différentes recommandations.

Au cours des divers séjours, des activités extérieures peuvent être improvisées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation).

Le transport des enfants sur les sorties est assuré par une compagnie privée de bus. En cas de désaccord des familles, celles-ci doivent en avertir impérativement le responsable de l'Accueil de Loisirs

Discipline

Les enfants sont tenus au respect de l'encadrant et des adultes en général et doivent se respecter mutuellement.

Tout manquement et débordement, toutes violences physiques ou morales seront soumis à l'avis de la Commission Services aux personnes et aux familles, par l'intermédiaire de son Vice-président, qui jugera de la gravité des faits. Une exclusion de l'Accueil de Loisirs pourra être proposée.

Tarifs

Le règlement de la participation s'effectuera à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun. Possibilité de paiement par chèque ANCV et/ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Absence : Dues à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation, ...), sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés. Dues aux accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Sécurité – Hygiène

En cas de problème de santé, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se chargent de contacter les parents puis le médecin traitant ou les pompiers qui seront amenés à intervenir dans toute urgence. Le personnel d'encadrement n'est pas habilité à donner des médicaments à l'enfant dans le cadre d'un traitement médical.

Ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier d'inscription), l'autorisation médicale. Les enfants devront être à jour de leurs vaccins. Le responsable de l'Accueil de Loisirs se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène et de propreté (poux,...).

Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se réservent le droit de transporter les enfants dans leur véhicule personnel, dans le respect du Code des assurances.

Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

Divers

Pour les jeunes enfants, 3 et 4 ans notamment, prévoir des vêtements de rechange et avertir si la sieste est recommandée.

En cas d'activités « piscine », prévoir des vêtements de bain et une serviette, ainsi que les casquettes (ou chapeaux).

En cas d'activités nautiques, canoë-kayak, aviron, planche à voile,... le brevet de natation 50m est exigé. **Les enfants sont quelquefois filmés et/ou photographiés dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs. Une autorisation des parents est requise.**

Repas

Lors des sorties, des repas froids sont prévus. Le goûter sera fourni le soir, et pris à l'Accueil de Loisirs.

Je, soussigné (e)

Père – Mère – Responsable légal* – de l'enfant (* Rayer les mentions inutiles) :

Nom : Prénom :

Domicilié (e) à :

M'engage à respecter le règlement intérieur et les horaires d'accueil, d'activités et de départ définis pour l'Accueil de Loisirs Le Jardin des Elfes.

Le : Signature (s) du (des) responsables de l'enfant :